

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 53 -2017

Nombre de Conseillers : 10

Séance du 30 NOVEMBRE 2017

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille dix-sept le jeudi 30 novembre à 18h 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard. Mme TRUCH Céline

Absents excusés : M.POUILLARD Pierre donne pouvoir à Mme STEFANI Noëlle.

Absent non excusé : M. FAURE Jean Claude

Secrétaire de séance : M. Gérard MEYSSONNIER

Objet : Centre de ressources des Pays Hauts Alpins

Le Maire rappelle la mission du Centre de Ressources qui est de permettre aux associations, collectivités et habitants du milieu rural d'accéder aux mêmes moyens techniques qu'en aire urbaine pour favoriser l'accès à la culture, l'expression artistique et citoyenne. Aujourd'hui cette association vieille de 35 ans risque de disparaître.

Le Maire présente une proposition de motions de soutien pour signifier qu'il n'y a aucune raison de supprimer le Centre de Ressources de Veynes.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

-Accepte de prendre la motion de soutien au Centre de Ressources des Pays Hauts Alpins.

Fait et délibéré le 30/11/2017



Le Maire

Rémi Costorier

